COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES ACCIDENTS AU TRAVAIL

(la « Commission »)

RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMISSION PAR ÉCRIT

ATTENDU QUE M. Perry Cheeks a présenté sa démission en tant que Principal agent financier, dirigeant et signataire autorisé de la Commission;

ET ATTENDU QUE les administrateurs de la Commission souhaitent nommer Carolyn MacDonald, en sa qualité de Principale agente financière par intérim, à titre de dirigeante de la Commission, conformément à l'article 5(1) du règlement no 1 de la Commission - Affaires générales.

ET ATTENDU QUE les administrateurs de la Commission souhaitent désigner Carolyn MacDonald, en sa qualité de Principale agente financière par intérim, comme signataire autorisée de la Commission, conformément à l'article 2(2) du règlement no 1 de la Commission - Affaires générales.

IL EST RÉSOLU que les administrateurs du Conseil adoptent les résolutions suivantes par écrit :

QUE la démission de Perry Cheeks, en tant que dirigeant et signataire autorisé de la Commission, est acceptée et approuvée;

ET QUE Carolyn MacDonald, en sa qualité de Principale agente financière par intérim, est nommée dirigeante et désignée comme signataire autorisé de la Commission.

ET QUE à compter de l'adoption de la présente résolution, les dirigeants et les signataires autorisés de la Commission sont confirmés comme étant :

Timothy O. Petersen – Président et chef de la direction
David A. Luther – Avocat général et secrétaire général par intérim
Scott Allaby – Contrôleur financier
Carolyn MacDonald – Principale agente financière par intérim

ET QUE la présente résolution peut être signée par les différentes parties en plusieurs exemplaires séparés, chacun de ces exemplaires étant un original et, lorsqu'il est pris en compte avec les autres exemplaires, il constitue un seul et même document. Un exemplaire de la présente résolution livré par transmission électronique en format de document portable (PDF) constitue une livraison effective de la résolution et cet exemplaire sera un exemplaire original signé de la présente résolution à toutes fins. Conformément à la Loi sur les opérations électroniques (Nouveau-Brunswick), un exemplaire de la présente résolution signé par une signature électronique et/ou par l'imagerie électronique et la transmission d'une signature manuscrite constitue une méthode de signature fiable et est dûment effectué, y compris l'utilisation de DocuSign pour la signature, qui aura la même force et le même effet qu'une signature manuscrite originale, et sera considéré comme un original à toutes fins.

La page de signature suivra

ADOPTÉ en tant que résolutions écrites des adm 2023, ayant été signées par tous les administra question ou ces questions lors d'une réunion des du règlement no 1 du Conseil - Affaires générales	teurs du Conseil qui auraient le droit d administrateurs du Conseil conformém	le voter sur cette
	Mike MacMullin	
	Donna McNeill	
	James E. A. Stanley	
	Gaëtan Guérette	
	Bertin Cyr	
	Lucien Sonier	
	Tina Soucy	
	Denny Vautour	
	Haley Flaro	
	Mel Norton	

CERTIFICAT

des administrateurs du Conseil, adopt les administrateurs du Conseil qui a	conseil, certifie par la présente que ce qui précède est une résolution ée le jour de, 2023, ayant été signée par tous uraient le droit de voter lors d'une réunion des administrateurs du dministrateurs est maintenant en vigueur, sans modification.
FAIT le jour de	_, 2032.
David A. Luther	
Secrétaire général par intérim	